

**Ville de Beauharnois**

**3<sup>e</sup> séance du conseil municipal**

**Séance extraordinaire**

Tenue le 30 janvier 2018 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil, Jocelyne Rajotte, Roxanne Poissant, Guillaume Lévesque-Sauvé, Alain Savard et Linda Toulouse sous la présidence du maire Bruno Tremblay, formant QUORUM. Absent : le conseiller Richard Dubuc.

Est également présente à cette séance, madame Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

---

**Numéro 2018-01-031                      Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Appuyé par madame Jocelyne Rajotte  
Il est résolu :

- **Que** la séance extraordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2018-01-032                      Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par monsieur Alain Savard  
Appuyé par madame Linda Toulouse  
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

**1.0 Ouverture de la séance**

- 1.1 Ouverture de la séance à 19 h
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2.0 Administration générale et Service du greffe**

- 2.1 Adoption du budget pour l'année 2018
- 2.2 Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2018-2019-2020

**3.0 Période de questions ayant trait au budget seulement**

**4.0 Levée de la séance**

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2018-01-033                      Adoption du budget pour l'année 2018**

---

Il est proposé par monsieur Alain Savard  
Appuyé par madame Jocelyne Rajotte  
Il est résolu :

- **Que** le budget d'opération pour l'année 2018 de la Ville de Beauharnois, soit et est approuvé au montant de 25 725 000 \$.
- **Qu'un** résumé explicatif du budget pour l'année 2018 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée unanimement.

---

**NOTE :** Le conseiller Guillaume Lévesque-Sauvé demande le vote sur la proposition principale.

---

---

**Numéro 2018-01-034                      Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2018-2019-2020**

---

Il est proposé par madame Roxanne Poissant  
Appuyé par monsieur Alain Savard  
Il est résolu :

- **Que** le conseil municipal adopte le programme des dépenses en immobilisations 2018-2019-2020 pour un montant de 36 090 550 \$.
- **Qu'un** résumé explicatif du programme en immobilisations 2018-2019-2020 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Ont voté pour :                      Alain Savard  
   Roxanne Poissant  
   Jocelyne Rajotte

Ont voté contre :                      Linda Toulouse  
   Guillaume Lévesque-Sauvé

En faveur :                              3  
Contre :                                    2

La proposition principale est donc adoptée.

Adoptée majoritairement.

---

**Période de questions ayant trait au budget seulement**

---

**➤ Monsieur Michel Thibault, journaliste au Soleil de Châteauguay**

Il demande la raison du gel des taxes municipales puisque le conseil précédent avait annoncé une baisse des taxes municipales d'au moins 1 % par année.

**Réponse :** Le maire explique que le budget d'opération 2017 a un manque à gagner de 6 000 000 \$ et que la ville va devoir attendre un retour d'investissements et de ventes de terrains dans le parc industriel.

**➤ Monsieur Maurice Daoût**

Il félicite le conseil pour le budget 2018. Il mentionne que la ville devrait revoir ses coûts de vente de terrains dans le parc industriel vu le problème de stabilisation des sols. Il se dit attristé du peu de budget octroyé pour les Premiers Répondants. **Réponse :** Monsieur Tremblay explique que le prix est établi en considération des contraintes de sol mais que ce n'est pas tous les terrains qui ont ce problème.

**➤ Madame Denise Mackey**

Elle désire savoir s'il est toujours dans les plans de la ville de développer les terrains du champs Perras. **Réponse :** Le maire répond dans la positive et indique que ce projet est inscrit dans le programme triennal d'immobilisation 2019, mais que pour le moment la ville doit assurer la mise à niveau de ses infrastructures en eau potable et en assainissement des eaux usées.

---

**Numéro 2018-01-035****Levée de la séance**

---

Il est proposé par madame Jocelyne Rajotte

Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 20 h.

Adoptée unanimement.

---

**Bruno Tremblay, maire**

---

**Manon Fortier, greffière**